



Condition de Participation Décharge de Responsabilité



Porsche Club
Atlantique



JEUDI 29 Mai 2014

100 PORSCHE pour "Les Amis de CLAIRE"

Assurance : Les véhicules admis doivent faire l'objet d'une assurance en cours de validité, la carte verte, sera demandée à l'accueil lors de la remise du dossier.

Les conducteurs définiront avec leur propre assurance la couverture en dommages corporels et matériels adéquate en rapport avec l'usage de leur véhicule pour rouler simplement sur un circuit, étant entendu qu'il ne s'agit pas de compétitions ou d'épreuves chronométrées.

Permis de conduire ou licence FFSA : Les conducteurs participants doivent être titulaires d'un permis de conduire en cours de validité, le permis de conduire sera demandé à l'accueil lors de la remise du dossier.

Casque : Pour les pilotes et passagers des plateaux le port d'un casque homologué est obligatoire. **Pour les baptêmes, l'organisation fournit les casques aux passagers**

Ceintures ou harnais de sécurité : Ils doivent être bouclés pour le conducteur et le passager.

Anneau de remorquage : il est recommandé de posséder un anneau de remorquage sur votre véhicule de façon à perturber le moins possible la séance de roulage lors d'un dépannage éventuel de votre véhicule.

Nuisances sonores : Les échappements ne doivent pas dépasser les 92 Db.

Challenge Karting : Les participants du challenge karting sont placés sous la responsabilité du personnel du circuit kart qui peut prendre toutes les mesures nécessaires au respect de la sécurité.

La responsabilité des organisateurs se limite à celle de la mise à disposition de l'infrastructure du circuit telle qu'elle est proposée dans le cadre d'un contrat de location avec les responsables du circuit.

La responsabilité civile, du fait de l'usage des véhicules vis-à-vis des tiers, est garantie par l'assurance des propriétaires de véhicule eux même.

Le participant renonce à tous droits et recours à l'encontre de l'association organisatrice « Les amis de Claire », il déclare décharger cette association de toute responsabilité découlant de l'usage de son véhicule pour tout dommage corporel ou matériel causé à un tiers ou à eux-mêmes, dans quelques conditions que ce soit. Passer votre volant à un tiers reste toujours de votre responsabilité.

Comportement des conducteurs.

Il va de soit que la courtoisie et la discipline seront au programme de cette journée que nous voulons avant tout festive. Tout comportement dangereux entrainera l'interdiction de roulage.

Nom : _____ Prénom _____

Véhicule - Marque : _____ Type : _____ Année : _____

Immatriculation _____

Cie d'Assurance : _____ **N°Police :** _____

N° permis de conduire _____

Lu et approuvé :

Date :

Signature :